



Code RNCP: 39327

Date d'enregistrement : 02/01/2024 Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale





#### **BAC Pro Maintenance**

Matériels Agricoles ou d'espaces verts

#### Objectifs de la formation :

Exercer une activité dans l'exploitation, le développement, la maintenance et la distribution de matériels agricoles, travaux publics, parcs et jardins...

#### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700h par an);
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance (contrat d'apprentissage), de septembre à juillet;

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

## Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Baccalauréat Professionnel est délivré selon les modalités des épreuves terminales.



#### Public concerné:

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève :

- ✓ Ayant terminé une classe de troisième de collège ou un CAP.
- Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième.
- Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord.

#### Prérequis:

✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

## agefiph ouvrir l'emplol aux personnes handicapées

Formation par

apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap** :

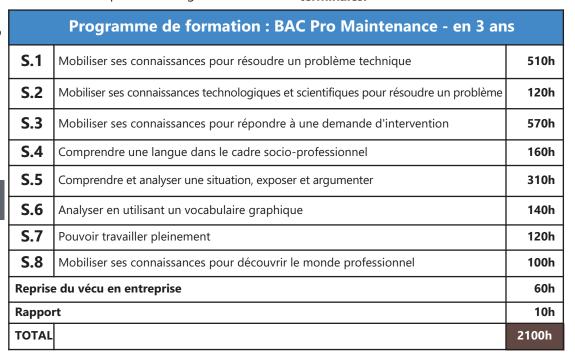
C. Loiseaux celine.loiseaux@educagri.fr Référente coopération Internationale : A.Faivre amandine.faivre@educagri.fr Référent pédagogique : V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

#### CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr











#### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

Poursuite possible en BTS TSMA ou CQP maintenance.

#### Rémunération et financement :

## BAC Pro Maintenance Matériels Agricoles ou d'espaces verts

#### Métier préparé :

- ✓ La vente, distribution, location de matériels.
- → La maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.
- → L'utilisation de matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.

#### Indicateurs de résultats :

|                        | Nombre<br>d'apprentis | Taux de<br>réussite<br>juin 2024 | Taux<br>d'abandon | Taux de<br>satisfaction<br>apprentis |
|------------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| BAC PRO<br>MAINTENANCE | 55                    | 100%                             | 4%                | 88%                                  |

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

#### Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap**:

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

#### CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

### Rémunération\* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2024

| ш |   |                   |                |                      |                          |                   |              |  |
|---|---|-------------------|----------------|----------------------|--------------------------|-------------------|--------------|--|
|   | Salaire d'un<br>apprenti<br>en 2024       | Moins de 18 ans   |                | de 18 à 20 ans       |                          | de 21 à 25 ans    |              |  |
|   |   | Base de<br>calcul | Montant brut   | Base de<br>calcul    | Montant brut             | Base de<br>calcul | Montant brut |  |
|   | 1 <sup>ère</sup> année<br>d'apprentissage | 27%<br>SMIC       | 477,07€        | 43% à<br>50%<br>SMIC | 759,77€<br>à<br>883,46€  | 53%<br>SMIC       | 936,47€      |  |
|   | 2 <sup>ème</sup> année<br>d'apprentissage | 39%<br>SMIC       | 689,10€        | 51% à<br>57%<br>SMIC | 901,13€<br>à<br>1007,14€ | 61%<br>SMIC       | 1 077,82€    |  |
|   | 3 <sup>ème</sup> année<br>d'apprentissage | 55%<br>SMIC       | 971,80€        | 67%<br>SMIC          | 1 183,83€                | 78%<br>SMIC       | 1 378,20€    |  |
| a | Salaire d'un apprenti                     | 26 ans et plus    |                |                      |                          |                   |              |  |
|   |   |                   | Base de calcul |                      | Montant brut             |                   |              |  |
|   | en 2024                                   | 100% du SMIC      |                |                      | 1 766,92 €               |                   |              |  |

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

# Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024) Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage